

RAPPORT N° 05/5-38
au Conseil Municipal

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE
(tranche paysagère Sud-Est)

REALISATION DES TRAVAUX DES PLANTATIONS
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibération du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la deuxième tranche d'études et des travaux consistant, sur la totalité des dix hectares de la zone, et conformément au projet de l'équipe de paysagistes CORAJOUR-SODEXI, à la réalisation :

- des plantations,
- de génie civil, revêtement de sol et mobilier urbain,
- des parkings.

Par Délibération du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises relatifs à la réalisation des plantations et a autorisé la SODIAC, mandataire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux qui constitue la première phase de la deuxième tranche.

En application des Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à la concurrence relatif à la réalisation de ces travaux a été lancé dans la presse locale habilitée à recevoir les annonces légales.

A la suite de cette consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 juin 2005, a décidé de retenir la proposition du groupement LA MARE ESPACES VERTS / EVE pour un montant de 1 029 871,04 € TTC.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de marché travaux dans toutes ses dispositions se rapportant à la réalisation des plantations du Parc Urbain de la Trinité, lancé suivant la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser le représentant de la SODIAC à signer le marché à passer avec le groupement retenu par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tous les actes nécessaires se rapportant au marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-38
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

**PARC URBAIN DE LA TRINITE
(tranche paysagère Sud-Est)**

**REALISATION DES TRAVAUX DES PLANTATIONS
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 04/6-15 du Conseil Municipal en séance du 17 décembre 2004 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'exécution des plantations du Parc Urbain de la Trinité et autorisant la SODIAC, mandataire, à lancer la procédure d'appel d'offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-38 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché dans toutes ses dispositions se rapportant à la réalisation des plantations du Parc Urbain de la Trinité lancé suivant la procédure d'appel d'offres ouvert.


ARTICLE 2

Autorise le représentant de la SODIAC à signer le marché à passer avec le groupement LA MARE ESPACES VERTS / EVE retenu par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant de 1 029 871,04 € TTC.

ARTICLE 3

Autorise le représentant de la SODIAC à signer tous les actes nécessaires se rapportant au marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUL. 2005

DEPUTE-MAIRE

Gene-Paul VICTORIA

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A / DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Maître d'Ouvrage : Commune de Saint-Denis
4 rue de Paris - 97717 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

Mandataire : SDBIAC
50, Quai Ouest - BP 710 - 97474 SAINT DENIS CEDEX

Objet de la Consultation : Appel d'Offres ouvert
Réalisation des plantations prévues dans le cadre de
l'aménagement du Parc Urbain de la Trinité

Date d'envoi de l'avis à la publication : 19 mai 2005

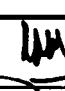



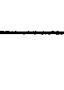
Organes de parution de l'avis : QUOTIDIEN, JIR et TEMOIGNAGES

Date limite de réception des offres : 14 juin 2005 à 15h00

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de la réunion de la commission : 22 juin 2005 à 9h00

Membres à voix délibératives (souligner le nom du Président)

Nom, Prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué en date du :
M. Fournel	Président		
M. Pouny	Membre		
M. Luret	Membre		
M. Bayel	Membre		
M. Albany	Membre		

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION (suite et fin)

Membres à voix consultative :

Noms, Prénoms	Qualité
M. Briard	représentant

Personnes présentes sans droit de vote ni droit de participation aux débats :

Noms, Prénoms	Qualité

LE QUORUM EST ATTEINT : OUI NON

C / RECEPTION DES OFFRES

Le registre de dépôt fait mention de la réception de : 4 réponses relatives au présent appel d'offres ouvert

4 réponses dans les délais.

0 réponses hors délais.

D / OUVERTURE DES CANDIDATURES ET DECISION DE LA COMMISSION SUR LES CANDIDATURES

La Personne Responsable du Marché a procédé à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures et a enregistré les pièces reçues comme suit :

Voir annexe 1 joint au procès-verbal de la CAO du 15/06/05

Au vu des renseignements relatifs aux candidatures, la Commission décide d'éliminer les candidatures suivantes :

Néant

E / OUVERTURE DES OFFRES

La Commission procède à l'ouverture et à l'analyse des secondes enveloppes et enregistre les résultats suivants :

Voir annexe 2 joint au procès-verbal de la CAO du 15/06/05

F / DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après en avoir débattu par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation (pondération des critères: valeur technique à 55% et prix des prestations à ~~45%~~), le CAO prend la décision suivante:

Classement des offres

1^{er} La Mare Epices Verts / Eve : 1029 871,04 ET

2^e SAPEF : 1063 985,23 ETTC

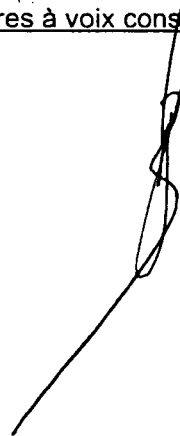
Attribution dans l'ordre établi ci-dessus.

G / SIGNATURES

Président :



Membres à voix consultative :



Membres à voix délibérative :

